

CALENDRIER DES FETES

Samedi 4 Mars :

Soirée choucroute de l'Harmonie Municipale à la Salle Polyvalente.

Dimanche 5 Mars :

Marche au Bois de Cise par le Club de Gymnastique. Rendez-vous à 9 h à la Salle Polyvalente.

Samedi 25 Mars :

Soirée Loto du Centre Aéré à la Salle Polyvalente.

CALENDRIER DU FOOT



Le 4 Mars :

Les débutants, tournoi à Lanchères

Le 12 Mars :

L'Equipe A se déplace à Neuville

L'Equipe B reçoit Saint Blimont

Le 26 Mars :

L'Equipe A reçoit Bouttencourt

L'Equipe B se déplace à Béthencourt

LES AMIS DES AINES

Thé Dansant le 9 avril 2000 à la Salle « Charles Lecat » de 16 H à 21 H animé par Philippe DUCROCQ.

EXPOSITION

Une exposition va avoir lieu dans le courant du mois d'Avril à la Salle de la Mairie.

Le thème sera « Les Langues et Littératures Picardes ».

Nous vous indiquerons dans le bulletin du mois de Mars, les dates et horaires de l'exposition.

FETE DES GRANDS-MERES

Dimanche 5 Mars, les grands-mères sont à l'honneur.

Malgré le phénomène commercial qui dénature cette fête, c'est de tout cœur que je m'associe à cette reconnaissance car nos grands-parents sont nos racines, notre mémoire et nous donnent tout leur amour et tendresse.



Annie DEFACQUE

I.P.N.S

ONIVAL

WOIGNARUE

HAUTEBUT

Bulletin d'Informations

Mois de Février 2000

N°6

EDITORIAL

On en parle beaucoup, il y a du vrai et du faux...Alors pour mettre tout le monde d'accord, vous trouverez dans ce numéro, un extrait assez complet du cahier des charges concernant les adjudications des huttes communales.

Un film s'est tourné dans la commune, l'événement est exceptionnel, Monsieur LECLERCQ Jean vous en parle.

Une nouvelle rubrique ce mois-ci « Le livre du mois ». Ils sont disponibles à la bibliothèque avec beaucoup d'autres.

Le Conseil Municipal

LOCATION DES HUTTES COMMUNALES



2 séances pour l'adjudication des huttes communales ainsi que les droits de hutte sur courant et les actions de chasses sont prévues :

- 1) le lundi 13 mars 2000 à 14 h 30 à la Salle Polyvalente
- 2) le lundi 27 mars 2000 à 14 h 30 à la Salle Polyvalente

A la 1^{ère} séance, seuls seront admis à participer les chasseurs domiciliés dans la Commune.

A la 2^{ème} séance, seront adjugés au plus offrant qu'il soit habitant de la commune ou non :

- a) les lots qui n'auraient pas été attribués à la 1^{ère} séance
- b) les actions de chasse au marais

- L'adjudication aura lieu au plus offrant et dernier enchérisseur en la forme administrative (article 89 de la Loi du 5 avril 1984). Les enchères ne seront inférieures à 100 F. Elles ne seront valables que si elles sont portées à haute et intelligible voix.

- Seuls, les chasseurs en possession d'un permis en cours de validité auront le droit de participer à l'adjudication. Pour la 1^{ère} séance, seules les personnes domiciliées dans la commune seront admises dans la salle. Le public non-chasseur devra garder le silence.

- Les chasseurs âgés de moins de 18 ans, seront admis à participer à l'adjudication dès la première année de délivrance de leur permis de chasser, sous réserve que l'autorisation écrite leur en soit donnée par leur représentant légal.

- Pour la 1^{ère} séance uniquement, 9 lots ne pourront être adjugés qu'à un groupe de 5 chasseurs minimum qui seront tous conjoints et solidaires, qui figureront nommément dans le bail, et seront solidairement responsables du paiement de la location et de la jouissance de la hutte.

Les huttes concernées sont les 6 du plan d'eau plus Les Lirettes, Le trou Cavalier et La Dune qui formeront 3 lots. Les autres lots seront adjugés à un groupe de 3 chasseurs. L'ordre d'adjudication des lots, à l'intérieur de chaque groupe (les mises à prix les plus élevées aux plus basses) sera fixé par tirage au sort au cours de la séance.

- Les chasseurs remplissant les conditions fixées aux articles du cahier des charges, ne pourront faire partie que d'un seul groupe, dont ils devront faire connaître, par écrit, la composition une semaine avant le début de l'adjudication.

Les groupes qui se présentent pour les 9 premiers lots et qui ne réussiraient pas à obtenir un lot, peuvent s'inscrire à 6 personnes et diviser leur groupe en 2 pour les autres adjudications. Ils devront également faire connaître leur choix et leur composition 1 semaine avant le début de l'adjudication.

RAPPEL DES CHARGES ET CONDITIONS

Le cahier des charges sera consultable en Mairie, aux heures et jours d'ouverture du secrétariat.

Les lots seront adjugés pour 9 années consécutives et les preneurs accepteront les charges et conditions du bail. Les chasseurs adjudicataires de chaque groupe ne pourront **ni céder**, ni transporter, **ni sous-louer** aux personnes non domiciliées dans la Commune en tout ou partie leur droit au présent bail sous peine de résiliation immédiate et de plein droit, et sans préjudice de tous dépens, dommages et intérêts.

- Si un groupe-adjudicataire se dissocie partiellement (en cas de décès, de départ de la Commune ou d'arrêt du permis de chasser d'un des membres), le ou les chasseurs restants devront reconstituer le groupe en présentant des candidats chasseurs remplissant les conditions fixées aux articles du cahier des charges.

- Au cas où il serait impossible de reconstituer le groupe, ou si le groupe se dissocie complètement, le droit de huttage sera aussitôt remis en adjudication.

- Les locataires **paieront leur location annuelle** à la caisse du Receveur Municipal, en un seul terme chaque année, et **par avance, avant le 15 mars** (exceptionnellement le 30 avril pour la 1^{ère} année). Le premier inscrit sur la liste sera chargé d'effectuer le paiement global de la location annuelle.

- **En cas de non-paiement** à la date d'échéance, **le bail sera automatiquement résilié** et le droit de huttage sera aussitôt remis en adjudication.

- **Le montant de l'adjudication sera revalorisé** à l'expiration de chaque période **ANNUELLE**, en fonction des variations du cours officiel du quintal de blé-fermage.

- Les adjudicataires ne jouiront du droit de chasse que du coucher au lever du soleil (heures légales) et devront respecter la législation en vigueur.

- Ils seront responsables des dommages qu'ils occasionneront, des infractions aux clauses du présent bail commises par leurs invités

- Tout invité, non domicilié dans la Commune, devra être accompagné pendant toute la nuit par l'un des co-locataires.

- En cas d'infraction dûment constatée par un ou plusieurs membres **l'ensemble des adjudicataires du groupe concerné seront convoqués en Mairie, et le droit de huttage leur sera immédiatement retiré** et remis aussitôt en adjudication avec interdiction pour eux de se présenter à toute nouvelle adjudication pendant la durée du bail.



BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

LES LIVRES DU MOIS



ROMAN

Mémoires de roses en Picardie d'après Marie BOUDIER-SALTER

« N'est-il pas réconfortant de se rappeler qu'au delà des ruines et à travers les ronces, l'amour triomphe toujours du néant ?

Marie et Paul n'ont pas vingt ans en 1939. A peine ont-ils fait connaissance, dans leur bonne ville d'Amiens, qu'ils vont se trouver séparés par les tempêtes du dernier conflit mondial. LUI, engagé volontaire traversera dans la débâcle totale de l'Armée Française, se retrouvera dans les prisons espagnoles pour enfin rejoindre l'Afrique du Nord et les Forces Françaises Combattantes.

ELLE quittera la France avec sa famille, pour la Grande Bretagne où elle s'engagera dans l'Armée Féminine Anglaise.

Par miracle, et quelques soient les événements de la guerre, ils réussiront à communiquer sans interruption. »

LIVRE POUR ENFANTS

Le Club des Cinq aux sports d'hiver par Enid BLYTON

« Les Cinq ont droit à des vacances supplémentaires : comme ils viennent d'avoir la grippe pendant les congés de Noël, le médecin conseille de les envoyer à la montagne.

En avant pour les belles descentes en luge ! Et en avant aussi pour l'aventure ! Le séjour dans le chalet n'est pas de tout repos. Quels sont ces grondements qu'on entend au loin ? Et ces lueurs dans le ciel ? Il y a un mystère dans l'air...

Ces livres et beaucoup d'autres sont disponibles à la Bibliothèque.

La bibliothèque est ouverte le lundi, mardi de 14h à 19h30, le mercredi de 9h à 12h, le jeudi et vendredi de 13h30 à 19h30.

Woignarue fait son cinéma

Courant janvier, le réalisateur Olivier LANGLOIS a tourné un film, coproduit par France 3 Lille, dans notre commune. Pendant 2 jours, les acteurs tels que Hippolyte GIRARDOT, Patrick CATALIFO, Pierre BERRIAU, Maurice BAQUET et les figurants ont tourné dans la Rue de la Mairie ainsi que dans la maison et la ferme de Monsieur LECLERCQ Yves.

Puis quelques jours après, ils ont envahi notre terrain de camping. Exceptionnel de voir des caravanes sur le terrain en cette saison. Pour la réalisation du film, les sanitaires ainsi que le bureau d'accueil furent ouverts.

Olivier LANGLOIS et son équipe ont effectivement fait l'unanimité parmi les figurants mais aussi notre commune « réquisitionnée » pour tourner L'ami de Patagonie « titre du film » que vous pourrez voir sur vos écrans de télévision un samedi soir, en septembre 2000, sur France 3.

Il était intéressant d'assister au tournage :

Les comédiens se donnent la réplique.

Ils recommencent plusieurs fois la même scène.

« En moyenne, nous tournons quatre minutes de film par jour explique un technicien ».

« Viens boire un canon tête de pioche » réplique Maurice BAQUET à Patrick CATALIFO qui fut recommencée une vingtaine de fois à cause du passage d'un pigeon, du bruit lointain d'un avion, d'un cri d'enfant, d'un étouffement...

La municipalité a offert à toute cette équipe une coupe de champagne pour les remercier d'avoir choisi notre commune. Ils ont apprécié notre accueil chaleureux.

Résumé du film :

« Dans un petit port de Normandie, trois inséparables garnements s'étaient jurés l'amitié éternelle. Le temps a passé, les gamins sont devenus des hommes... Fred et Mathieu sont restés au village.

Après quinze ans d'absence et quelques rares lettres, Eddie revient subitement. Leur vieille amitié reprend vite ses droits.

« Que va-t-il arriver aux trois inséparables copains ? »

Jean LECLERCQ

UNC Woignarue

Le Mardi 4 avril 2000, les « Anciens d'Algérie » organisent une sortie au Centre Historique Minier de LEWARDE et à la Distillerie de Genièvre à WAMBRECHIES (Nord).

Départ : Place du village à 7 h 00, retour vers 19 h 30.

Coût : 200 Frs comprenant le transport par car, les entrées aux deux sites, le repas du midi au Restaurant « Le Briquet ». Le règlement est à effectuer à l'inscription par chèque.

Inscriptions jusqu'au 15 mars inclus auprès de :

Monsieur CAILLEUX Gabriel au
03.22.60.45.38 ou

Monsieur LEGRAND Bernard au
03.22.30.80.68.

SAPEURS POMPIERS DE WOIGNARUE

Il est difficile de trouver des pompiers volontaires.

Si vous avez entre 15 ans et 35 ans, venez nous rejoindre pour renforcer l'effectif (garçons ou filles).

Pour tous renseignements 03.22.60.66.00

J'en profite pour remercier les habitants, pour leur aimable accueil lors de notre passage pour les calendriers.



Le Chef de Corps
J.H. DEPOILLY